



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT BENOIT

ADMINISTRATION MUNICIPALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le Mercredi 4 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni pour la cinquième séance annuelle au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Saint Benoît, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY

<i>Date de la convocation</i>	29 août 2024
<i>Nombre de Conseillers en exercice</i>	39
<i>Nombre de présents</i>	25
<i>Nombre de pouvoir</i>	6
<i>Nombre de votants</i>	31
<i>Suffrage exprimé</i>	31

ETAIENT PRESENTS :

MM. Patrice SELLY - Ridwane ISSA - Augustin CAZAL - Valentine SERRANO - Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL - Jean Louis VITAL - Odile DAMOUR - Jean François CATAN - Sylvie PAYET - Eric NIOBE – Sarah SALAH – ALY - Patrice ELLAMA - Anrifadjati TOILIBOU - Charles André SAINT PIERRE - Christelle HOAREAU - Ruddy VOULAMA - Evelyne GLENAC - Daniel SANDANON -- Jack TAVEL - Axel BOUCHER – Hans DIJOUX - AMAYE MANDINY Rose - Lyne - Sabrina RAMIN - LE CONSTANT Philippe - Jean Luc JULIE

M. Jean François CATAN s'est absenté du rapport N°073 09 2024 au rapport N° 086 09 2024

ETAIENT REPRESENTES :

M. Patrice BOULEVARD représenté par Mme Anne CHANE KAYE BONE à compter du rapport 073 09 2024

Mme Monique MARIMOUTOU TACOUN représentée par Mme Sylvie PAYET

M. Vincent TERGEMINA représenté par M. Patrice SELLY

Mme Sabine SAUTRON représentée par Mme Sarah SALAH – ALY

Mme Angélique PEDRE représentée par M. Ridwane ISSA

Mme Sophie Marie AUDIFAX LEBON représentée par M. Jean Louis VITAL



ETAIENT ABSENTS :

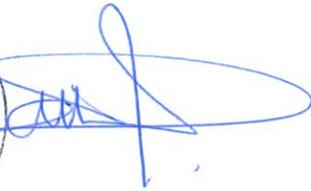
Marie Michèle MARIAYE - Alicia HAYANO - Eric CARITCHY - Fara ARMOUGOM - Noëlle CHANE FAN - Patrick DALLEAU – Valérie DIJOUX

SECRETAIRE DE SEANCE :

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal : Mme Odile DAMOUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (25 présents sur 39) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i> <i>073 09 2024 à 099 09 2024</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Odile DAMOUR</i>

Acte rendu exécutoire

- Par transmission en Préfecture le : **13 SEP. 2024**
- Et publication ou notification le : **13 SEP. 2024**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le : **13 SEP. 2024**

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240904-DEL086092024-DE
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024



Objet

CONSTATATION DES CREANCES ETEINTES SUR
L'EXERCICE 2024 RELATIVES A DES TITRES DE RECETTES PRESCRITS

Le Maire informe l'Assemblée que le comptable public de Saint-André a transmis à la commune, le 26 juillet 2024, une liste de titres de recettes atteints par la prescription d'un montant total de 101 600,55 € (cf pièce jointe).

Malgré les poursuites engagées, le trésorier n'a pu recouvrer tout ou partie de plusieurs titres de recettes qui, au vu notamment de leur ancienneté, sont aujourd'hui prescrits et doivent faire l'objet d'un apurement comptable.

Il s'agit donc d'une charge définitive pour la commune, qui se matérialise budgétairement par l'émission d'un mandat de dépense au compte 6542 « Créances éteintes » (opération réelle sans décaissement).

Le Maire propose à l'Assemblée :

- D'approuver l'extinction des créances transmises par le SGC de Saint-André le 26 juillet 2024 par l'émission d'un mandat de dépense de 101 600,55 € sur le compte 6542 « Créances éteintes » ;
- De prendre acte que les crédits nécessaires à l'émission des mandats correspondants sont inscrits au budget 2024, au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »
- De l'autoriser ou, en mon absence, d'autoriser l'élu Délégué, à signer tout document relatif à cette affaire

La Commission « des Affaires Générales, des Finances, des Ressources Humaines » qui s'est réunie le mercredi 28 août 2024 a émis un avis Favorable à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la liste de titres de recettes transmis par le comptable public de Saint André,

Vu le rapport du Maire N° 086 09 2024,

Vu l'avis favorable de La Commission « des Affaires Générales, des Finances, des Ressources Humaines »,

APRES AVOIR DELIBERE, L'ASSEMBLEE DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver l'extinction des créances transmises par le SGC de Saint-André le 26 juillet 2024 par l'émission d'un mandat de dépense de 101 600,55 € sur le compte 6542 « Créances éteintes » ;

DEL 086 09 2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240904-DEL086092024-DE
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024



- De prendre acte que les crédits nécessaires à l'émission des mandats correspondants sont inscrits au budget 2024, au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »

- D'autoriser le Maire ou, en son absence, d'autoriser l' élu Délégué, à signer tout document relatif à cette affaire

Nombre de votant : 31
Pour : 31
Contre : 0
Abstentions : 0

<i>Le Maire</i>	<i>La Secrétaire de séance</i>
 <i>Patrice SELLY</i>	 <i>Odile DAMOUR</i>

MAIRIE DE SAINT-BENOIT REUNION

Acte rendu exécutoire

- *Par transmission en Préfecture le :* 13 SEP. 2024
- *Et publication ou notification le :* 13 SEP. 2024
- *Mise en ligne sur le site Internet de la Ville le :* 13 SEP. 2024

DEL 086 09 2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20240904-DEL086092024-DE
Date de télétransmission : 13/09/2024
Date de réception préfecture : 13/09/2024

